



BULLETIN D'INFORMATION
N° 163 — juillet 2016

5 JUILLET 1962 : AFIN QUE NUL N'OUBLIE

© Crédit photo : Mafa

**Maison des
Agriculteurs et des Français
d'Afrique du Nord**

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : mafa.pn@orange.fr

Site internet : www.mafa-pn.fr

SOMMAIRE

P2 / Édito

P3 / Actualités de la MAFA

- > Commémorations du 5 juillet
- > Question écrite au gouvernement posée par le député de l'Hérault M. Elie Aboud
- > Question écrite au gouvernement déposée par le sénateur de l'Hérault M. Jean-Pierre Grand
- > Question écrite au gouvernement déposée par le sénateur de l'Hérault M. Jean-Pierre Grand
- > Question écrite au gouvernement déposée par M. Kléber Mesquida

P14 / Nécrologie

- > Décès de Janine de la Hogue

P15 / Distinctions

- > Roger Vétillard et Jocelyne Mas

P16 / Entretien

- > Wolf Albes

P19 / Rubrique culturelle

P 24 / Vie des associations

- > GRFDA et Mémorial de Notre-Dame d'Afrique

P 27/ Rubrique juridique



ÉDITO

LE TEMPS ET LES HOMMES PASSENT, LA DÉTERMINATION DEMEURE

Jean-Félix Vallat

Peu à peu, la génération des français d'Algérie majeurs au rapatriement s'éteint.

Arrivés en métropole en ayant tout perdu pour la plupart, avec comme seule alternative « la valise ou le cercueil », ils ont dû reconstruire leur vie sans jamais oublier la félonie perpétrée par les deux signataires des accords d'Evian, la France et l'Algérie en l'occurrence, accords qui ne furent jamais appliqués. Assommés par une désinformation abjecte les rendant coupables de tous les maux survenus à l'Algérie, ils n'eurent d'autre choix que de s'investir dans le travail. Mais la nostalgie de leurs terres perdues fut toujours une puissante motivation pour faire entendre à la France métropolitaine leurs justes revendications mémorielles et indemnitaires.

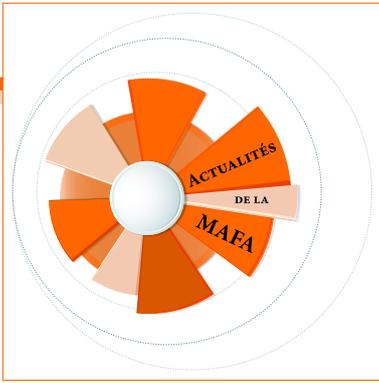
On n'ampute pas une partie du territoire national sans que les femmes et les hommes qui y vivaient veuillent porter témoignage de ce que leur présence a apporté à ce pays qui était devenu le leur, non par héritage mais par la sueur versée.

L'Algérie aurait pu devenir la Californie de l'Europe tant elle avait d'atouts : une agriculture dynamique et diversifiée à la pointe du progrès, des jardins horticoles et fruitiers de la Mitidja aux hauts plateaux du Tessala en passant par les vignobles de Mascara, un potentiel touristique inouï, des ressources en hydrocarbures illimitées... Les acteurs de son indépendance l'ont transformée en un des pays les plus corrompus au monde, avec un chômage de 30 % chez les jeunes, et son économie dépend uniquement de sa rente pétrolière. L'Algérie est même devenue importatrice de céréales, de sucre, de légumes secs, de produits laitiers, d'huiles alimentaires, de viandes, alors qu'elle exportait la majorité de ces produits en 1962 ... Un comble !

Notre génération, tournée vers l'avenir, a l'ambition et le devoir d'être digne de ses pères et de relayer après leur disparition la reconnaissance de leurs droits imprescriptibles. Le premier de ces droits est l'indemnisation complète de nos biens spoliés en Algérie. A une question écrite posée au gouvernement par trois parlementaires proches de nos problèmes, le ministre des affaires étrangères oppose une réponse décevante mais attendue dont vous trouverez l'analyse dans notre rubrique juridique.

Curieusement, cette question écrite a provoqué plus de réactions en Algérie qu'en France. A la réponse erronée du ministre des moudjahidine, M. Zitouni, sur l'indemnisation des pieds noirs, et publiée en page 13 du présent bulletin, nous lui signalons que les accords d'Evian ont été définitivement considérés comme un traité international par plusieurs cours de justice et que les co-contractants de ces accords, France et Algérie, seront un jour ou l'autre rendus responsables de leur non-application.

Nous avons donc réussi grâce à cette action à sortir de sa léthargie le dossier indemnisation, ce dont nous nous félicitons. Ce n'est qu'une première étape, marchepied d'une procédure juridique ambitieuse. Notre détermination sera le moteur des actions à venir !



ACTUALITÉS DE LA MAFA

COMMÉMORATION DU 5 JUILLET

Oran, ville martyre le 5 juillet 1962

Il va être 11 heures ce matin-là, un jeudi. Le 5 juillet 1962. C'est la St Antoine-Marie. Depuis le début de la journée, les rues de la ville sont devenues un fleuve immense, houleux, bruyant. La population maghrébine a mis ses habits de fête. Depuis le 3 juillet l'Algérie est indépendante, elle a coupé le cordon avec la mère patrie mais continue de s'appeler du nom de baptême que la France lui a donné officiellement le 14 octobre 1839 : Algérie.

C'est alors que claque un premier coup de feu. Qui a tiré ? D'où ? Une salve s'enchaîne et c'est la folie qui s'empare de la foule, devenue un monstre hideux, assoiffé de sang et de vengeance. Quelqu'un a crié : « C'est l'Oaze... » LOAS été dissoute en juin. Mais tant pis, c'est sa faute quand même. D'un autre point de la ville, de nouveaux tirs partent. Est-ce le signal de l'émeute préparée ? Puisque soudain, comme par magie, les armes surgissent dans la foule : couteaux, rasoirs, haches, armes à feu, pierres acérées... C'est bien un signal : la chasse à l'Européen est lancée. On va massacrer tous ceux qui auront le malheur de croiser l'hydre à mille têtes. On ira même en chercher chez eux, on va les trainer dehors, les abattre de diverses façons. On embarque femmes, hommes, enfants dans des camions. C'est le sinistre défilé vers le Petit Lac, charnier à ciel ouvert, où l'on déverse les cadavres encore chauds. Partout l'odeur du sang et de la mort. L'horreur absolue.

Sous le commandement du général Katz devenu ce triste jour le « boucher d'Oran », l'armée française est cantonnée dans ses casernes. L'ordre est formel : on ne bouge pas ! Les militaires se sont-ils bouché les oreilles pour résister à la pulsion de venir en aide aux malheureux oranais ?

A 17 heures, enfin, on interviendra pour ramener le calme et nettoyer la ville déshonorée et mise à mort.

Un chiffre officiel est retenu : 700 morts, probablement plus, on avance celui de 1200, tous massacrés parce qu'ils étaient d'origine européenne ou amis des Européens.

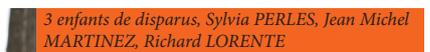
Messe en l'église de Ste Odile prononcée par le père Guillaume de Tanoïarn



Chef du protocole pour la cérémonie, Colonel Jean LARMANDE
Président du Cercle Algérieniste de Neuilly-sur-Seine



3 enfants de disparus, Sylvia PERLES, Jean Michel MARTINEZ, Richard LORENTE



Michel LEVY, Président du GNPI, Jean MONNERET, Vice-président GRFDA, Jean Pierre SEROIN, Président d'honneur MAFA





ACTUALITÉS DE LA MAFA

COMMÉMORATION DU 5 JUILLET

Paris 5 juillet 2016

Comme chaque année nous étions recueillis ce 5 juillet 2016 au quai Branly devant les trois colonnes tricolores sur lesquelles défilent les noms de nos victimes et il est réconfortant de constater que l'assistance est chaque année de plus en plus nombreuse. L'inscription de ces victimes sur le seul monument **national** existant, érigé dans un lieu prestigieux de la capitale, fut un long combat.



Colette DUCOS ADER, Présidente GRFDA,
Général FOURNIER, Président de SOLDIS Algérie

S'il faut saluer avec force les initiatives locales d'apposition de plaques ou de baptêmes de rue rappelant nos drames vécus, nous devons continuer à faire vivre ce monument et le défendre contre les attaques de ceux qui veulent enlever le nom des victimes civiles de la guerre d'Algérie pour n'y laisser que les victimes militaires.

A voir le film de Jean-Pierre Lledo « **Algérie, histoires à ne pas dire** » - A lire le livre de Jean-Jacques Jordi « **Un silence d'état** » Editions SOTECA (2011).



Les 3 colonnes du quai Branly, proches de la Tour Eiffel, où les noms des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie défilent sans interruption



Monique CHAVRONDIER, secrétaire générale adjointe MAFA, clairon, tambour et porte drapeau



Nicole FERRANDIS, présidente AFV 26 mars, Yves SAINOT, Président ANFANOMA, Jean Pierre SEROIN, Président honneur MAFA, Jean Félix VALLAT, Président MAFA



dépôt de gerbes à l'Arc de Triomphe

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT POSÉE PAR LE DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT M. ELIE ABOUD



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Question N° : 93304	De M. Elie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > rapatriés	Tête d'analyse > indemnisation	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 16/02/2016		

Texte de la question

M. Elie Aboud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'interprétation de l'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010 prise par le Président de la République algérienne le 26 août 2010. En effet, aux termes du premier alinéa de cet article : « est nulle toute transaction opérée par les propriétaires initiaux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays sur les biens immobiliers dont la propriété a été dévolue à l'État consécutivement à des mesures de nationalisation, d'étatisation ou d'abandon par leurs propriétaires ». Conformément au deuxième alinéa : « Sont également interdits de restitution les biens cités à l'alinéa ci-dessus ayant fait l'objet de cession par l'État ». Dès lors, la loi algérienne semble désormais interdire aux juridictions de ce pays de donner satisfaction aux propriétaires initiaux des biens, c'est-à-dire aux Français d'Algérie contraints au rapatriement et dépossédés de leurs patrimoines par le nouvel État après l'indépendance. Si la France, par la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970, la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 et la loi n° 87-549 du 16 juillet 1987 a indemnisé les dépossessions, c'est d'une façon forfaitaire (58 % des préjudices globaux) et à titre d' « avance sur les créances détenues à l'encontre des États étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession ». En conséquence, estimant que seule l'Algérie était redevable de la totale indemnisation des biens qu'elle avait exproprié, le Gouvernement français, le Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'Homme ont écarté les demandes de réparation des rapatriés en les invitant à les présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes. La question est de savoir si cette ordonnance n'interdit pas une telle perspective, ce qui constituerait un déni de justice pour les rapatriés dont l'indemnisation a été plafonnée par les lois françaises d'indemnisation ou qui, comme les personnes morales, ont été écartés du champ d'application de ces lois. Dans une telle hypothèse, il souhaiterait connaître la position de la France sur une saisine de la Cour internationale de justice.



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Question N° : 93304	De M. Élie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > rapatriés	Tête d'analyse > indemnisation	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 16/02/2016 Réponse publiée au JO le : 14/06/2016 page : 5294 Date de renouvellement : 07/06/2016		

Texte de la réponse

Le Président de la République a rappelé lors de son discours du 19 mars 2016 le drame humain qu'avait constitué le départ de nos compatriotes de la terre qui les avait vus naître. Il a évoqué "les souffrances des Français d'Algérie exilés, rapatriés dans la hâte, privés de tout, de leurs biens, mais surtout de leurs racines". C'est à ce titre que la France a marqué sa solidarité à plusieurs reprises à travers les lois d'indemnisation de 1970, 1978 et 1986. Les gouvernements français et algérien ont engagé un dialogue approfondi sur la question des biens immobiliers depuis 2012. Ce dialogue se déroule dans l'esprit d'amitié et d'apaisement que le gouvernement français est attaché à préserver dans sa relation avec l'Algérie. Nos compatriotes sont pour leur part libres de présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes leurs éventuelles demandes de réparation. C'est le sens des jurisprudences du Conseil d'Etat et de la CEDH. Aucun élément de droit positif ne permet de déduire de l'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010, l'impossibilité de dédommagement de nos ressortissants puisque cette disposition traite uniquement de la non-restitution. Le gouvernement français restera attentif aux suites qui seront données aux éventuelles démarches de nos compatriotes.

**COMMENTAIRE DE LA MAFA : « VOIR NOTRE ANALYSE DE LA RÉPONSE GOUVERNEMENTALE
DANS LA RUBRIQUE JURIDIQUE PAGE 27 »**

**QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT POSÉE PAR LE SÉNATEUR
DE L'HÉRAULT M. JEAN-PIERRE GRAND SUR LA REPRÉSENTATION
DES FRANÇAIS RAPATRIÉS D'OUTRE-MER**



Représentation des Français rapatriés d'outre-mer

14^e législature

**Question écrite n° 22243 de M. Jean-Pierre Grand (Hérault - Les
Républicains)**

publiée dans le JO Sénat du 09/06/2016 - page 2455

Rappelle la question 20319

M. Jean-Pierre Grand rappelle à M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire les termes de sa question n°20319 posée le 25/02/2016 sous le titre : " Représentation des Français rapatriés d'outre-mer ", qui n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Réponse du Secrétariat d'État, auprès du ministère de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire

publiée dans le JO Sénat du 16/06/2016 - page 2677

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), le Gouvernement a approuvé un plan d'action détaillé réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis. S'agissant plus particulièrement des rapatriés et des harkis, les actions et les dispositifs mis en place au profit de ces personnes étaient gérés jusqu'alors, en tout ou partie, par une multiplicité d'organismes au nombre desquels il convient de citer l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM), la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR), le Haut conseil des rapatriés (HCR), le Service central des rapatriés (SCR) et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG). Conformément à la décision du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, il a donc été décidé de recentrer le pilotage de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au profit des harkis et des rapatriés sur l'ONAC-VG et le SCR, vers lesquels la gestion des dossiers des intéressés a été transférée. Cette réorganisation a entraîné la suppression, au 1er janvier 2014, de l'ANIFOM, conformément à l'article 127 de la loi de finances pour 2014, ainsi que celle, au 1er janvier 2015, de la MIR et du HCR, conformément au décret n° 2014-1696 du 29 décembre 2014 portant transfert des attributions de la MIR à l'ONAC-VG. Ces dissolutions n'ont eu aucune incidence sur la satisfaction des droits des rapatriés d'Afrique du Nord qui, bien que n'étant pas en tant que tels ressortissants de l'ONAC-VG au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, mais pouvant l'être en leur éventuelle qualité d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale ou de la guerre d'Algérie, sont, en tout état de cause, désormais accueillis par les services départementaux de l'établissement public, devenu guichet unique. De plus, le décret n° 2014-1698 du 29 décembre 2014 portant modification de divers décrets relatifs à certaines allocations et aides en faveur des anciens membres des formations supplétives, des rapatriés et de leurs familles a opéré le transfert à l'ONAC-VG de compétences jusqu'alors dévolues aux préfets s'agissant de la délivrance de certaines prestations. Le SCR est ainsi désormais chargé de l'instruction des demandes relatives à l'attribution de l'allocation de reconnaissance, de l'aide spécifique au conjoint survivant, des aides à la formation scolaire et universitaire et de secours exceptionnels tels que ceux prévus par le décret n° 2007-398 du 23 mars 2007 au titre de la sauvegarde du toit familial. Il est par ailleurs précisé que tous les processus de numérisation et de mise aux normes des archives de l'ANIFOM ont été effectués et achevés pour que ces dernières puissent être conservées aux archives nationales de France à Fontainebleau. Dans ce cadre, l'ONAC-VG et le SCR travaillent de concert en mettant en œuvre tous les moyens humains et matériels dont ils disposent et en alliant leurs compétences et leur savoir-faire, pour répondre aux légitimes attentes exprimées par les rapatriés. Cette réforme de structure, effectuée à droits constants, vise à garantir une meilleure qualité de service rendu aux rapatriés et aux harkis, grâce notamment à la rationalisation de la gouvernance des dispositifs mis en place en leur faveur, sans aucune remise en cause de leurs droits. De même, cette nouvelle architecture ne porte en rien préjudice à la qualité du dialogue qu'entretiennent les autorités politiques avec les rapatriés, concernant la transmission de leur mémoire, au sein du groupe de travail, placé auprès du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire, qui leur est consacré. Par ailleurs, il convient de souligner qu'un membre de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie siège au sein du conseil d'administration de l'ONAC-VG, au titre du troisième collègue qui représente les fondations et les associations œuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté. Enfin, pour améliorer encore la prise en compte de l'histoire douloureuse des rapatriés, un historien, figure reconnue dans le domaine de la transmission de la mémoire des rapatriés, a intégré le conseil d'administration de l'Office en février 2016. L'ensemble de ces dispositions traduit toute la place accordée aux rapatriés et à leurs descendants, grâce à une gestion de leurs droits cohérente et unifiée, ainsi qu'à une politique mémorielle renouvelée.

COMMENTAIRE DE LA MAFA : « CETTE RÉPONSE GOUVERNEMENTALE N'EST PAS SATISFAISANTE, NOUS CONTINUONS À DEMANDER LA NOMINATION DE RAPATRIÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONAC »

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT POSÉE PAR LE SÉNATEUR DE L'HÉRAULT M. JEAN-PIERRE GRAND SUR L'INDEMNISATION DES RAPATRIÉS D'AFRIQUE DU NORD

Indemnisation des rapatriés d'Algérie

14^e législature

Question écrite n° 21764 de M. Jean-Pierre Grand (Hérault - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 12/05/2016 - page 1956

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'indemnisation des rapatriés d'Algérie. L'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010 prise par le président de la République algérienne le 26 août 2010 suscite une grande inquiétude des rapatriés d'Algérie. En effet, aux termes du premier alinéa de cet article : « Est nulle toute transaction opérée par les propriétaires initiaux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays sur les biens immobiliers dont la propriété a été dévolue à l'État consécutivement à des mesures de nationalisation, d'étatisation ou d'abandon par leurs propriétaires ». Conformément au deuxième alinéa : « Sont également interdits de restitution les biens cités à l'alinéa ci-dessus ayant fait l'objet de cession par l'État ». Dès lors, la loi algérienne semble interdire aux juridictions de ce pays de donner satisfaction aux propriétaires initiaux des biens, c'est-à-dire les Français d'Algérie contraints au rapatriement et dépossédés de leurs patrimoines par le nouvel État après l'indépendance. Si la France, par ses lois de 1970, 1978 et 1986, a indemnisé les dépossessions, c'est d'une façon forfaitaire (58 % des préjudices globaux) et à titre d' « avance sur les créances détenues à l'encontre des États étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession ». En conséquence, estimant que, seule, l'Algérie était redevable de la totale indemnisation des biens qu'elle avait expropriés, le Gouvernement français, le Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'homme ont écarté les demandes de réparation des rapatriés en les invitant à les présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes. Or, cette ordonnance semble interdire une telle perspective, ce qui constituerait un déni de justice pour les rapatriés dont l'indemnisation a été plafonnée par les lois françaises d'indemnisation ou qui, comme les personnes morales, ont été écartés du champ d'application de ces lois. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Réponse du Ministère des affaires étrangères et du développement international

publiée dans le JO Sénat du 16/06/2016 - page 2657

Le Président de la République a rappelé lors de son discours du 19 mars 2016 le drame humain qu'avait constitué le départ de nos compatriotes de la terre qui les avait vus naître. Il a évoqué « les souffrances des Français d'Algérie exilés, rapatriés dans la hâte, privés de tout, de leurs biens, mais surtout de leurs racines ». C'est à ce titre que la France a marqué sa solidarité à plusieurs reprises à travers les lois d'indemnisation de 1970, 1978 et 1986. Les gouvernements français et algérien ont engagé un dialogue approfondi sur la question des biens immobiliers depuis 2012. Ce dialogue se déroule dans l'esprit d'amitié et d'apaisement que le gouvernement français est attaché à préserver dans sa relation avec l'Algérie. Nos compatriotes sont pour leur part libres de présenter aux autorités administratives et judiciaires algériennes leurs éventuelles demandes de réparation. C'est le sens des jurisprudences du Conseil d'État et de la CEDH. Aucun élément de droit positif ne permet de déduire de l'article 42 de l'ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2010, l'impossibilité de dédommagement de nos ressortissants puisque cette disposition traite uniquement de la non-restitution. Le gouvernement français restera attentif aux suites qui seront données aux éventuelles démarches de nos compatriotes.

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT DÉPOSÉE PAR M. KLÉBER MESQUIDA



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Question N° : 95354	De M. Kléber Mesquida (Socialiste, écologiste et républicain - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > rapatriés	Tête d'analyse > indemnisation	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 26/04/2016 Réponse publiée au JO le : 21/06/2016 page : 5781		

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les inquiétudes du Groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus d'outre-mer (GNPI). En 2007, une mission d'audit était confiée au conseil économique et social. Saisi pour examiner le taux d'indemnisation proposé par les lois exécutées entre 1971 et 1997, ce dernier n'a pas fait avancer ce dossier. Or bien des rapatriés décèdent depuis sans avoir reçu ce droit légitime qu'est l'indemnisation des biens spoliés, alors même que l'ancien Président de la République avait reconnu le tort de la France en la matière. En 2008, alors dans l'opposition, la majorité actuelle, s'était engagée à ce que le Parlement adopte une loi d'indemnisation partielle et s'aligne sur l'indemnisation des biens perdus par comparaison avec celles décidées par les autres États européens. Néanmoins, aucune annonce n'a été faite sur le sujet. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'entend prendre le Gouvernement sur cette question.

14ème législature

Question N° : 95354	De M. Kléber Mesquida (Socialiste, écologiste et républicain - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > rapatriés	Tête d'analyse > indemnisation	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 26/04/2016 Réponse publiée au JO le : 21/06/2016 page : 5781		
Texte de la réponse		

Le budget pour 2016 de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés. La dotation consacrée à ces mesures s'élève à 17,5 millions d'euros. Elle marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir un financement de qualité des prestations servies notamment aux anciens supplétifs et à leurs familles, et à reconnaître leur courage et leurs actions pendant la guerre d'Algérie. De plus, le rapport relatif à l'application de la loi no 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés qui a été remis au Parlement le 11 juin 2013 procède à un bilan exhaustif de l'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires décidés et mis en œuvre par les pouvoirs publics depuis 1961. En effet, ces dispositifs ont couvert et couvrent encore aujourd'hui un champ très large de mesures en faveur des rapatriés, des harkis et de leurs ayants cause. En cumul, ces mesures prises en matière d'accueil, de réinstallation, de désendettement et d'indemnisation au profit des rapatriés, ainsi que celles adoptées en matière sociale, d'aides et de reconnaissance en faveur des harkis, représentent un coût total de près de 40 milliards d'euros en valeur actualisée. S'agissant des rapatriés, l'État a décidé de faire appel à la solidarité nationale pour les accueillir, satisfaire leurs besoins vitaux et assurer leur réinstallation sur le territoire métropolitain, en mettant en place un ensemble de mesures d'accueil et de réinstallation. Elles ont été fixées par la loi no 61-1439 du 26 septembre 1961 et son décret d'application no 62-261 du 10 mars 1962. Pour les mesures d'indemnisation des biens spoliés, le même objectif social a prévalu. Les principes en ont été fixés par la loi no 70-632 du 15 juillet 1970 et par la loi no 78-1 du 2 janvier 1978 instituant un complément d'indemnisation, la loi no 82-4 du 6 janvier 1982 qui a prévu, sous conditions de ressources, une indemnisation forfaitaire du mobilier perdu outre-mer, ainsi que la loi no 87-549 du 16 juillet 1987 dont l'article 1er accorde une indemnité complémentaire aux bénéficiaires de la loi du 15 juillet 1970. Ces mesures ont concerné plus de 80 % des familles rapatriées, pour un coût en valeur actualisée de 14,5 milliards d'euros. Les principes posés par la loi du 15 juillet 1970, à savoir le caractère forfaitaire de l'indemnisation, son plafonnement, qui n'a d'ailleurs joué que pour 4 % des patrimoines indemnisés, et l'exclusion de certains préjudices, démontrent que le législateur n'a pas souhaité une indemnisation intégrale des biens perdus. Cependant, le législateur a fait le choix d'exonérer fiscalement les différentes indemnités versées aux rapatriés et de ne pas les faire entrer dans l'actif successoral des bénéficiaires. A ce corpus législatif, s'est ajoutée la loi no 2005-158 du 23 février 2005 qui a institué, dans son article 12, une mesure de restitution des sommes prélevées sur les certificats d'indemnisation, en remboursement des prêts de réinstallation consentis. Cette mesure de restitution a bénéficié à plus de 60 000 ayants droit, pour un montant de 146 millions d'euros versé entre 2006 et 2010. Par ailleurs, le transfert, dans une logique de « guichet unique », du traitement de l'ensemble des demandes relatif aux rapatriés et aux harkis aux services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), décidé dans le cadre de la modernisation de l'action publique, permet d'assurer la mise en œuvre des différentes mesures en leur faveur tout en simplifiant et en raccourcissant les circuits de traitement des dossiers.

**COMMENTAIRE DE LA MAFA : « QUID DU COURRIER DU CANDIDAT HOLLANDE À LA MAFA
S'ENGAGEANT EN CAS D'ÉLECTION À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION INDEMNISATION CHARGÉE
DE RÉÉTUDIER LE PROBLÈME ? »**

SOURCE : JOURNAL EL WATAN DU 16 JUIN 2016

BIENS DES FRANÇAIS EN ALGÉRIE LORS DE LA COLONISATION L'ÉTAT FRANÇAIS SE DÉSOLIDARISE DES PIEDS-NOIRS



Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères

Le gouvernement français ne veut pas faire de la réclamation des anciens pieds-noirs de ce qu'ils considèrent comme leurs «biens en Algérie» un casus belli avec le gouvernement algérien.

C'est ce qu'a laissé comprendre le ministre français des Affaires étrangères dans une réponse écrite adressée à un député de droite, Elie Aboud. Jean-Marc Ayrault estime, en effet, que l'Algérie et la France ont engagé un «dialogue approfondi». Ce dialogue entamé depuis 2012, année de l'arrivée de François Hollande au pouvoir, se déroule dans «l'esprit d'amitié et d'apaisement que le gouvernement français est attaché à préserver dans sa relation avec l'Algérie», a-t-il dit dans sa réponse publiée mardi au Journal officiel de la République française.

Le ministre des Affaires étrangères est allé plus loin dans réponse à Elie Aboud ; il suggère aux ressortissants français de s'adresser directement aux autorités algériennes pour d'éventuelles «réparations». Régulièrement, d'anciens pieds-noirs demandent à «récupérer» leurs biens laissés en Algérie après l'indépendance. Une opération qui s'avère impossible parce que les autorités algériennes considèrent ces biens comme autant de biens vacants.

Le directeur général des Domaines, Mohamed Himour, avait indiqué, récemment, que 250 000 biens vacants qui appartenaient aux pieds-noirs ont été recensés ; ils sont devenus propriété de l'Etat algérien. D'autres pieds-noirs ont été indemnisés par «avance sur les créances détenues à l'encontre des Etats étrangers ou des bénéficiaires de la dépossession», a précisé le responsable, cité par l'APS. D'anciens pieds-noirs reviennent quelquefois en Algérie. Ils visitent leurs anciennes maisons ou propriétés qui sont soit attribuées à des Algériens, soit versées dans le domaine de l'Etat qui ne permet pas aux ressortissants étrangers de posséder des biens immobiliers dans le pays.

COMMENTAIRE DE LA MAFA : « LES CO-CONTRACTANTS DES ACCORDS D'EVIAN, LA FRANCE ET L'ALGÉRIE EN L'OCCURRENCE, DOIVENT HONORER LEURS SIGNATURES ! »

SOURCE : ALGÉRIE PRESSE SERVICE DU 16 JUIN 2016

LES PIEDS NOIRS NE SERONT PAS INDEMNISÉS POUR LES BIENS IMMOBILIERS QU'ILS POSSÉDAIENT EN ALGÉRIE



Déclaration du ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, à l'issue de la signature d'un accord de coopération entre son secteur et le Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA) Photo-APS

ALGER -Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a affirmé, mardi à Alger, qu'il était impossible d'indemniser les pieds noirs qui possédaient des biens immobiliers durant l'occupation française.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la signature d'un accord de coopération entre son secteur et le Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA), M. Zitouni a souligné qu'il était impossible de satisfaire à la demande des pieds noirs portant leur indemnisation financière pour les biens immobiliers qu'ils possédaient durant l'occupation française de l'Algérie».

«C'est la France qui a occupé l'Algérie et pillé ses richesses et même les biens de ses citoyens», a rappelé le ministre soulignant qu'il revient à l'Algérie de revendiquer la restitution de ses biens spoliés, notamment les archives nationales».

Il a, par ailleurs, estimé que «toutes les lois et chartes internationales confortent la position de l'Algérie sur ce point».

COMMENTAIRE DE LA MAFA : NON M. ZITOUNI ! LES ACCORDS D'EVIAN ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS PAR PLUSIEURS COURS DE JUSTICE COMME UN TRAITÉ INTERNATIONAL



Janine de la Hogue

NÉCROLOGIE

DÉCÈS DE JANINE DE LA HOGUE

JANINE DE LA HOGUE, COMBATTANTE POUR LA VÉRITÉ

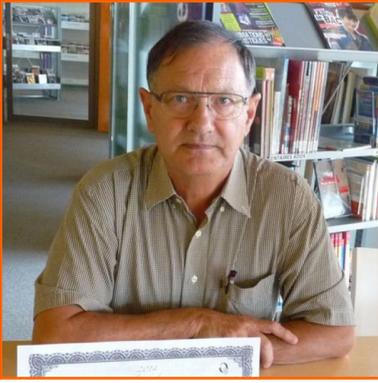
Janine de La Hogue nous a quittés cette année. Une année difficile ou un à un nos bergers s'éloignent de ce monde nous laissant orphelins. Membre du Haut Conseil des Rapatriés, adhérente et soutien de nombreuses associations, Janine de la Hogue a marqué les cœurs et les esprits, inlassablement au service de notre histoire si malmenée, si falsifiée. Et elle, en militante infatigable, déterminée, courageuse, investie du devoir de mémoire, elle n'a eu de cesse depuis 1962 d'écrire et de témoigner de ce que fut réellement la tragique histoire de l'Algérie française.

Janine de la Hogue est née à Ain-Temouchent en 1921. Elle se marie en 1941 et voyage à Dakar, au Maroc et en France. Après la guerre, elle revient à Alger où elle se consacre aux œuvres humanitaires du Secours catholique.

Dès 1962, Janine de la Hogue travaille chez des éditeurs parisiens (Flammarion, Tallandier). Elle est journaliste à Atlas. Elle est également rédactrice en chef et directrice artistique de Sciences et Vie, du Journal de l'année chez Grolier et de l'Encyclopédie Focus chez Bordas. Menant de front une vie professionnelle dense et son combat pour que la vérité de l'œuvre française en Algérie soit reconnue, elle crée et préside durant de longues années le Centre de Documentation sur l'Algérie (C.D.H.A). Elle se consacre alors à Mémoire d'Afrique du Nord (M.A.N.) et la revue *Mémoire plurielle*.

Janine de la Hogue nous laisse plusieurs ouvrages engagés dont « *Mémoire écrite de l'Algérie depuis 1950* » (coécrit avec Simone Nerbonne), et « *Des chemins et des hommes* » (ouvrage collectif avec Anne-Marie Briat, André Appel et Marc Baroli), « *Mémoire d'absence* » (Atlantis, 2001), « *Ballade triste pour une ville perdue* » (Ed. Harriet, 1996), les Cahiers de « *Mémoire plurielle* »...

Source : « Jeune Pied-Noir ».



Roger Vétillard

DISTINCTIONS

ROGER VÉTILLARD ET JOCELYNE MAS

ROGER VÉTILLARD

Après l'Académie des sciences d'outre-mer en 2008, le salon du livre de Toulouse en 2014 et le Cercle Algérien en 2015, Roger Vétillard vient d'être appelé le 16 juin 2016 par l'Académie du Languedoc, une prestigieuse institution, pour recevoir le prix d'histoire 2016 qu'elle décerne à un ressortissant de cette belle province.

Roger Vétillard, médecin cancérologue-pneumologue, né à Sétif en 1944, passionné par l'histoire de l'Algérie contemporaine, est chercheur et auteur de nombreux ouvrages. Ses travaux lui ont valu d'être élu en mars 2014 au Conseil Scientifique de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, organisme officiel créé par le gouvernement français et d'être sollicité régulièrement par le Centre de Documentation sur l'Histoire de l'Algérie (CDHA) sis à Aix-en-Provence pour coordonner les recherches et permettre d'exploiter les fonds qui y sont logés.

JOCELYNE MAS

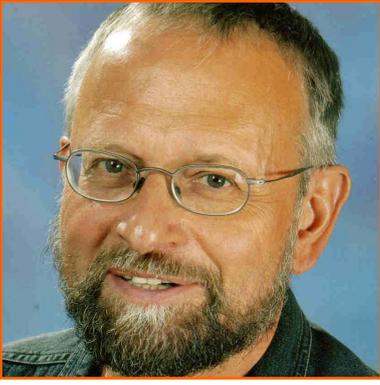
Promue au titre de « Maître en Littérature » à La Renaissance Française.

Notre compatriote vient d'être promue au titre de «Maître en Littérature» à la Renaissance Française, avec attribution de la Médaille d'Or des Valeurs Francophones, pour l'ensemble de son œuvre littéraire. De nombreux autres prix couronnent ses livres.

« Vous dire que je suis émue ne serait pas assez fort. Je pense à mes grands-parents qui reposent là-bas sur cette terre d'Afrique qu'ils ont tant aimée, à mes parents, à la joie et à la fierté qu'ils auraient éprouvés. Ma grand-mère maternelle, orpheline d'origine sicilienne, ne savait ni lire ni écrire (à l'époque seuls les garçons allaient à l'école !) et quand son grand frère est devenu « Maître d'école » elle était aussi fière que s'il lui avait annoncé qu'il était Président de la République !

Je sais que de là-haut elle me guide et me protège » dit-elle dans un message à notre monde Pieds-noirs.

Jocelyne Mas est poète, écrivain et conférencière. Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Membre de la Société des Poètes Français.



ENTRETIEN

WOLF ALBES, RENCONTRE AVEC UN HOMME REMARQUABLE

Wolf Albes

*Éditeur bavarois passionné
par l'Algérie française*

L'éditeur Wolf Albes est professeur d'allemand et de français et, depuis 1996, aussi maître de conférences à la chaire de littérature française de l'université d'Augsburg, date à laquelle il s'est pris de passion pour les Pieds-Noirs via l'œuvre de Jean Brune qui lui fit découvrir la vraie face de l'Algérie française. Il fonde alors une maison d'édition en Bavière, les éditions Atlantis, et entreprend de publier plusieurs manuscrits inédits ainsi que la quasi-totalité des ouvrages de Jean Brune « pour lui rendre justice et le faire connaître du plus grand nombre », dit-il. Cette proximité avec Brune comme avec d'autres écrivains pieds-noirs dont, bien évidemment, Albert Camus, le pousse à épouser leur cause en partageant, par l'édition et l'écriture, leur combat pour la sauvegarde de leur culture, pour l'honneur et la justice. Dans sa collection France-Algérie, il a publié une cinquantaine d'ouvrages d'auteurs francophones, comme Jean Pélégri, Maurice Calmein, Janine Montupet, Jean-Pierre Lledo, Jeanine de la Hogue ou Roger Vétillard. Il a traduit en allemand et édité *Les Champs de braises* et *Les Sentinelles du soir d'Hélie de Saint Marc*, son ami et presque voisin dans la Drôme provençale où Wolf a acquis une résidence secondaire en 2000. En 2012, il a obtenu le Prix histoire et critique littéraire algérien pour sa thèse de doctorat, datant de 1990 mais entièrement remaniée et enrichie pour en faire un livre : *Les écrivains pieds-noirs face à la guerre d'Algérie*.

Qu'est-ce qui a été le déclencheur de cette passion pour l'Algérie, pour vous, un Allemand ?

(Avec un sourire moqueur) Tout d'abord, je suis Bavarois, pas Allemand. Mais vous avez parfaitement raison, il faut parler d'une relation passionnelle. J'ai été littéralement contaminé par le virus pied-noir, un peuple à l'épopée héroïque, tourmenté par une guerre civile extrêmement cruelle, livré au terrorisme exacerbé d'une bande de forcenés qui voulait «libérer les Algériens» pour mieux pouvoir les supprimer et les exploiter, déraciné par la suite dans un douloureux exode sans précédent et dispersé dans l'exil. Et je crois que les Pieds-Noirs souffrent surtout du fait que dans les media, on continue de les mépriser et les traiter de «colons à cravache et à cigare, montés sur Cadillac», comme le disait Camus déjà dans les années 50. Et, bien entendu, les Pieds-Noirs souffrent aussi du fait que – repentance oblige – toute l'œuvre admirable qu'ils ont réalisée en Algérie soit reniée et présentée comme une sorte de «crime contre l'humanité», avec des reproches les plus absurdes et hilarants «au

menu» comme l'apartheid ou même le génocide. Et aujourd'hui, face au terrorisme islamiste, ils constatent amèrement que les Français n'ont rien appris de l'histoire et qu'ils continuent même de considérer les terroristes FLN de l'époque comme des héros. Pauvres Pieds-Noirs, ils auront tout vu et ce n'est pas encore terminé pour eux... et pour moi, qui me sens solidaire d'eux, de là ma passion pour cette incroyable épopée de l'Algérie française.

Au fait, comment vous avez «pris feu» si je puis dire, pour les Français d'Algérie ?

C'était lors du congrès algérien à Lons-le-Saunier, en 1996, auquel Francine Dessaigne, écrivain et biographe de Jean Brune, m'avait invité. J'ai encore la chair de poule (en allemand, c'est la chair d'oie) quand je pense à cet accueil chaleureux, à cette incroyable convivialité, cette vraie générosité (aujourd'hui, c'est devenu une expression creuse). Cela a été aussi terrible que le premier amour. Il faut dire aussi que ce fut le meilleur congrès auquel j'ai participé.

On dirait presque que c'est un amour passionnel. C'est assez étrange...

Oui, c'est un véritable amour passionnel. Comment l'expliquer ? Je crois aujourd'hui que les racines de cette passion sont très profondes, un peu mystiques même. Un jour, mon père m'a appris qu'en avril 1957, en pleine guerre d'Algérie donc, il avait pris le bateau à Port-Vendres avec ma mère et un collègue (il était instituteur) pour débarquer dans le port d'Oran et continuer – en convoi militaire – jusqu'à la frontière marocaine, pour ensuite traverser l'Atlas sous la neige. Mon père m'a confié toute une série d'impressionnantes photos de ce voyage. Ils ont fait halte dans une ferme pied-noir qui, la nuit, a été attaquée par le FLN. Il a demandé un fusil aux «colons» et ensemble, ils ont repoussé l'attaque. En 1957, mon père a défendu les Pieds-Noirs ! Et 40 ans plus tard, son fils a repris le combat de son père avec d'autres moyens. C'est donc une sorte de tradition de famille... Mon père, qui s'intéressait à tout, m'a même demandé de lui prêter des livres de Jean Brune, dont je lui avais parlé.

Tout serait donc parti de Jean Brune ?

Au départ, oui. J'ai lu la plupart des auteurs en lien avec l'Algérie, dont Camus, bien entendu. En 1990, je suis même allé en Algérie pour m'imprégner des sensations, des paysages, des odeurs, de la vie même qui les avaient inspirés, et sentir les effluves encore tièdes des drames qui ont déchiré le pays et ses habitants. J'ai fait un saut à Bougie, puis à Tizi-Ouzou, j'ai traversé la vallée de la Soummam, Tipasa, Sidi-Ferruch (où il n'y avait que des discothèques huppées), j'ai visité Blida et surtout l'ancienne ferme de Jean Pélégri près de Sidi-Moussa. J'étais en train de terminer ma thèse de doctorat sur le rôle de Camus en tant que directeur de conscience pendant la guerre d'Algérie.

Pourquoi avoir choisi ce sujet ?

D'abord parce que le sujet des écrivains pieds-Noirs et la guerre d'Algérie n'avait jamais été traité. Bien peu de gens en France ont eu l'honnêteté de s'y intéresser, tant l'histoire et la culture des Pieds-noirs demeurent un sujet tabou ou un simple objet de dérision, de caricature, voire de mépris, comme je viens de l'expliquer. Ensuite, parce que je pense avoir

bien compris l'âme pied-noir et la nature profonde des relations qui unissaient les Européens et les autochtones d'Algérie, et ceux-ci avec les Français de France. J'ai eu la chance de me libérer de ce rouleau compresseur de l'idéologie politiquement correcte qui, aujourd'hui, essaie d'écraser tous les Européens et à laquelle, malheureusement, j'adhérais dans ma jeunesse. Mais c'est une longue histoire compliquée...

Si j'ai bien compris, vous êtes un converti, une sorte de «renégat» pour citer le titre d'une nouvelle de Camus ?

Oui, tout à fait, et j'ai eu la chance de réaliser – et le courage d'avouer – que je m'étais terriblement trompé. En général, les universitaires vivent dans une bulle et ne connaissent que peu de la réalité. En se basant sur toute la clique des écrivains et historiens anticolonialistes, on a peu de chance de découvrir d'autres visions, d'autres réalités. Et c'est si facile – et surtout payant – de hurler avec les loups. Heureusement depuis, j'ai corrigé le tir et c'est même un écrivain plutôt de gauche, Jean Pélégri, qui m'a mis sur la bonne voie ! Je me rappelle parfaitement son visage d'abord étonné, puis amusé quand je lui ai sorti toutes les conneries politiquement correctes par rapport à l'Algérie, quand j'ai débarqué la première fois chez lui. Et puis, il s'est mis à me recadrer gentiment. Par la suite, j'ai rencontré Francine Dessaigne, j'ai découvert le peuple pied-noir. Et ce que j'ai vu et entendu en Algérie, m'a fait définitivement changer de camp. Quand vous lisez dans un manuel allemand qu'en Algérie, Enrico Macias et tous les Pieds-Noirs étaient très mal vus en Algérie et qu'en 1990, vous voyagez en voiture avec des Algériens qui, pendant tout le trajet de six heures ne disent que du bien des Pieds-Noirs et qui n'écotent que des cassettes d'Enrico Macias, vous ne vous posez plus de questions du tout : vous avez tout compris.

Votre ami Maurice Calmein prétend que vous connaissez les Pieds-Noirs mieux que beaucoup d'entre eux ne se connaissent eux-mêmes.

Il exagère, bien entendu. Mais on ne contredit pas un ami. Surtout quand c'est un Pied-Noir. Mais c'est vrai, j'ai fini par découvrir tous les recoins de cette âme pied-noir, ses valeurs, ses qualités et ses défauts, même les moins perceptibles. Et en principe, comme

la plupart des Pieds-Noirs, j'adore les effusions, les joutes, l'ironie, l'humour, les jeux de mots. Et la bagarre tout comme la réconciliation. Tout ce qui rend la vie et la mort plus supportables, quoi. Et l'autodérision. Et surtout le rire. «Le rire est le propre du Pied-Noir», comme disait déjà Rabelais... Regardez Jean Brune, son humour est extraordinaire. Quand on le voit rire sur une photo, on a tout compris. Quelle chaleur ! Et quelle humanité, qui fait tant défaut aux intellectuels de gauche. Quand j'ai vu une photo de Camus sur laquelle il riait, j'ai encore tout compris.

Justement, parlons de Camus qui a joué un rôle important dans votre vie.

C'est une longue histoire. Pour faire court : J'ai essayé de me faire pardonner pour toutes les âneries que j'avais débitées sur lui dans ma jeunesse, en analysant sa nouvelle *L'Hôte* avec sa traduction en bande dessinée par Jacques Ferrandez. Il s'agit d'une analyse très dense, à la fois littéraire, historique politique et sociologique, enrichie de témoignages, citations, illustrations et ayant pour ambition de montrer que sans la connaissance précise de l'Algérie française et de tout le contexte colonial, on ne peut pas comprendre correctement le sens et la portée de cette magnifique nouvelle dans laquelle l'instituteur Daru, l'alter ego de Camus, est pris dans un engrenage tragique et dans laquelle Camus expose tout le drame de l'Algérie française. J'essaie aussi de montrer à quel point on a mal interprété cette œuvre-clé de Camus, à quel point on s'est servi d'elle en y projetant sa propre vision du conflit colonial en Algérie, qui dans la plupart des cas n'est justifiée en rien et même contredite explicitement par le texte.

C'est un jugement très sévère...

Oui, absolument. J'ai horreur de ce procédé malhonnête : on se sert d'une œuvre littéraire en la défigurant, en faisant sa petite sélection intéressée tout en écartant ou en passant sous silence les parties et les faits essentiels qui contredisent complètement cette interprétation. Le pauvre Camus doit se retourner dans sa tombe en voyant tous ces faux-monnayeurs qui se servent de son nom, qui l'instrumentalisent à des fins douteuses. Si vous saviez ce que j'ai vu et vécu dans le milieu universitaire... Très souvent, je préfère cacher mon passé universitaire tellement j'en ai honte.

Mais c'est donc une analyse destinée plutôt au milieu universitaire ?

Non, justement, et pour une fois, je suis fier de ce que j'ai fait, de ce résultat d'une trentaine d'années de recherche. Je vais vous citer cet exemple d'une dame qui s'était trompée : elle voulait juste commander la BD *L'Hôte* de Jacques Ferrandez mais elle a commandé mon analyse de la BD et de la nouvelle. Cependant, elle n'a pas été trop déçue puisqu'elle a eu la gentillesse de m'adresser une lettre de remerciement dont la phrase suivante m'a beaucoup touché : «Mais la richesse des analyses et des compléments d'information me convient tout à fait en compensation, et j'espère que cette œuvre circulera avec succès dans ma famille.» Quel compliment puisque, apparemment, j'ai réussi à faire une analyse littéraire très exigeante (pour ainsi dire «universitaire») que «monsieur ou madame tout le monde» comprend sans problème. Ou, pour plaisanter : que même les Pieds-Noirs comprennent (*grand rire*).

Peut-on dire que, finalement, vous êtes devenu Pied-Noir ?

Bon, disons plutôt que je suis devenu un Bavarois aux pieds noirs. D'autant plus qu'en février dernier, je me suis très sérieusement brûlé les pieds. Et là, quand j'ai envoyé des photos de mes deux pieds cramés à mes amis pieds-noirs, le jugement a été sans appel : «Ça y est, tu es un vrai Pied-Noir maintenant...»

<http://editionatlantis.de>



RUBRIQUE CULTURELLE

LIVRE - CINÉMA - EXPOSITION

« Paris-Alger Une histoire passionnelle » **Christophe Dubois Marie-Christine Tabet - Stock, 2015 - 378 p.**

Une enquête qui multiplie les révélations.

L'Algérie est le pays avec lequel notre histoire est la plus imbriquée, de la colonisation (1830) jusqu'à aujourd'hui, en passant par l'indépendance (1962). Environ 10 % de la population française entretient un lien personnel avec ce pays : les Algériens vivant en France, les binationaux et les citoyens français d'origine algérienne ainsi que les Pieds-Noirs, les Harkis et les anciens combattants de la guerre d'Algérie. Les drapeaux algériens qui saluent l'élection de Hollande ou qui flottent sur les matchs de foot, le président algérien qui se fait soigner en France, le statut si particulier des immigrés algériens, les embarras de la classe politique française avec le « système Boutef » sont les conséquences d'un divorce « qui traîne en longueur ».

Que ce soit sur le plan sécuritaire, économique, ou politique, les enjeux sont d'importance.

Grâce à des notes secrètes, cette enquête journalistique

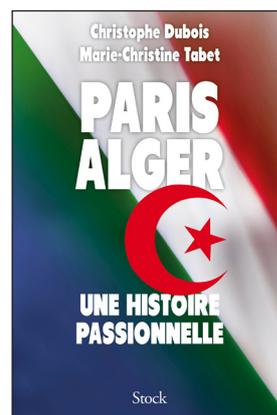
révèle le « coût » en France de la guerre d'Algérie et dévoile le patrimoine caché des hommes du pouvoir algérien en France.

Les auteurs soulignent la rancœur des Pieds-noirs, le tissage serré entre les services secrets des deux pays et développent les multiples facettes de cet étrange couple « France-Algérie ».

On relève des poncifs sur le système

scolaire : « *Pendant la longue période de colonisation, les indigènes étaient exclus du système scolaire* » (P211). Des témoignages émanant souvent de membres du PC (P211). Traité de façon succincte, l'évocation du drame de Thiersville qui touche de près le président de la MAFA (P68-69).

« *Le dernier tabou des relations entre la France et l'Algérie, ce n'est pas la guerre, mais bien les cent trente ans de colonisation qui l'ont précédée, dont les aspects positifs ne sont pas à démontrer.* » (Extrait de l'introduction).



Suite de la rubrique page suivante



APPEL À COTISATION 2016

La MAFA a besoin de votre soutien pour cette nouvelle année.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation 2016 dès que possible :

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2016 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :



L'Algérie indépendante. L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962-janvier 1963) par Anne Liskenne chez Colin- ECPAD 2015 - 283 Pages – 28€

Anne Liskenne, conservateur en chef des archives diplomatiques, analyse les documents de l'ambassadeur de France en Algérie, au

2ème semestre de 1962. Son ouvrage est enrichi d'organigrammes, chronologie, bibliographie, index des personnes.

Professeur d'économie et ancien ministre de l'industrie, JM Jeanneney est choisi en juin 1962 par le général De Gaulle, sans doute en raison de son approbation de l'indépendance de l'Algérie et de la priorité accordée à la coopération. Arrivant à Alger le 6 juillet, il s'installe au Rocher Noir puis à la villa des Oliviers et établit des relations suivies avec le Président Farès de l'Exécutif provisoire, puis avec Ben Bella, ses ministres Khemisti et Boumediene et avec Ferhat Abbas. Il dispose de 10 conseillers dans les services de l'ambassade et met en place progressivement 33 consuls, soit un effectif de 600 personnes.

Les premières instructions du gouvernement ne lui parviennent que le 9 août. Elles font le point de la situation de façon objective, reconnaissant qu'à côté des inégalités sociales, une économie moderne fait

vivre le tiers des habitants, et que la pacification a été justifiée. Il est demandé à l'ambassadeur de nouer des liens nouveaux et d'engager la coopération avec l'Algérie, tout en respectant les garanties des Européens et la doctrine de non-engagement des nationalistes algériens. Les conversations avec le gouvernement provisoire permettent de conclure plusieurs protocoles, dont ceux des fonctionnaires français, de la mise en valeur du Sahara et du contrôle financier. Dès le 27 août, JM Jeanneney intervient pour dénoncer l'insécurité : enlèvements de Français, massacre de supplétifs, viols par des militaires, pillage et taxation des récoltes, saisie des biens vacants, réquisition des terres et des matériels agricoles.

Après l'élection du 29 septembre, c'est auprès de Ben Bella que l'ambassadeur élève ses protestations contre l'insécurité et contre la politique des faits accomplis.

Il se montre très critique envers l'orientation socialiste du programme de Tripoli, et particulièrement l'opération labours. Il déplore l'indiscipline des chefs militaires algériens, la baisse du niveau de vie et les dépassements de crédits qui imposent la séparation des Trésors français et algérien (prévue dans les accords d'Evian, effective le 12 novembre). Il apprend par la presse son remplacement par Georges Gorse. Il rédige le 10 janvier 1963 un rapport de fin de mission, un constat sans complaisance de l'évolution politique de l'Algérie.

En conclusion, le pire a été évité, la sécurité est redevenue normale, et la France conserve une position éminente grâce à l'empreinte laissée par la colonisation.

© Maurice Favre



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion. D'avance, nous vous en remercions.

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom _____

Adresse _____

Cotisation 2016 envoyée le _____ La somme de _____

Par chèque n° _____

Signature :

« Le choc des décolonisations »,
Pierre Vermeren, Odile Jacob,
2015 – 331 p. 23.90 €

Présentation de l'éditeur :

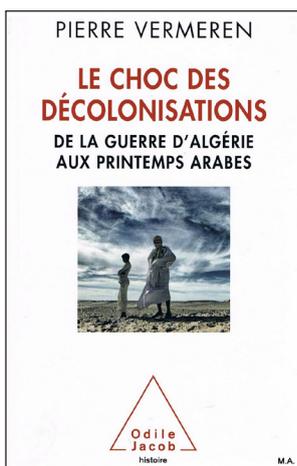
Les territoires autrefois colonisés ont été rendus à eux-mêmes et sont désormais maîtres de leur histoire. C'est contre cette vision simpliste et historiquement fautive que s'insurge Pierre Vermeren : les révolutions arabes de 2011 et 2012 sont la conséquence directe, le dernier chapitre de l'histoire de la décolonisation.

Le silence et l'aveuglement de la France, mais aussi de l'Europe tout entière, ont permis dans ces anciennes colonies l'accaparement des richesses, la confiscation des libertés et la soumission des peuples.

Biographie : Pierre Vermeren, né en 1966 à Verdun est professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne. Il est spécialiste du Maghreb et des mondes arabo-berbères

Le fiasco de la décolonisation, une affaire d'élites : La France coloniale au banc des accusés

Selon Pierre Vermeren, les élites décolonisées ont accaparé le pouvoir au détriment des peuples : « L'empire colonial a été une affaire d'élites. Les élites françaises royales, impériales puis républicaines ont agi à destination des élites colonisées. » Sans jamais s'interroger sur le pourquoi de cet « élitisme » des dits colonisés, il accuse, dressant le constat d'un double fiasco: l'échec des décolonisations françaises se double de la faillite des pays décolonisés. Partout en Afrique, d'Alger à Dakar, les nouvelles élites des pays devenus indépendants ont investi les lieux de vie et de pouvoir des anciens colonisateurs, muselant toute aspiration démocratique : « L'indépendance nationale, qui matérialise la décolonisation, ne signifie pas la souveraineté du peuple », écrit-il. Les nouveaux leaders imposent le culte de la personnalité et le règne du parti-Etat unique, lequel s'appuie sur un appareil militaro-policié autoritaire, voire dictatorial, qui s'approprie les richesses : « En trois ans de présidence (Ben Bella), le populisme révolutionnaire construit l'état FLN, et enterre la démocratisation de la vie publique ». Et de faire endosser à la France « coloniale » la responsabilité de ce fiasco : « En transformant radicalement quelques milliers d'hommes, allant jusqu'à arranger leurs mariages, jusqu'à les convertir ou les accueillir dans les grandes écoles, la France coloniale a pratiqué une politique d'influence... (...) Les malheurs viendraient-ils du fait que les Lumières n'ont été distribuées qu'avec parcimonie ? »



« Le papillon ensablé » de Maïa Alonso
Atlantis, 230 p. 22€

1977, à Hossegor, deux jours avant la disparition de Maisée, personnage centrale du roman autour de qui s'articulent l'amour impossible d'Adrien (qu'elle a connu quand il était un officier de l'armée française en Algérie et elle, une toute jeune fille) et l'obsession qui conduit sa sœur Hélène à la folie. Et puis le sud algérien, entre rêve et réalité, avec de nouveaux personnages dont Maisée est toujours le centre. C'est un roman tragique sur la solitude, les rendez-vous manqués, l'incapacité des êtres à s'aimer et le deuil refusé. « Une bouteille à la mer pour les générations futures, comme l'écrit le cinéaste **Jean-Pierre Lledo**, si l'islamisme ne s'empare pas de l'Europe. »

« C'est humain, profond, souvent poétique ; la réalité, le rêve ou l'imagination nous invitent à réfléchir, sans nous forcer ». **Marcel Moens**, lecteur belge « Un monde féérique, envoûtant, peuplé de personnages où se mêlent spiritualité forte et questionnements existentiels, magnifique théâtre d'ombres et de lumière transcendées ». **Denise Lassartesse**, écrivain basque. « Ce livre, c'est la passion brûlante de l'auteure pour sa terre, non le pays perdu, mais celui dont elle a rêvé, ce « peuple en formation » dont elle parle si souvent. Et cette passion est si généreuse, si authentique que, même pour ceux qui ne la partageraient pas, cette étrange fable en devient un livre bouleversant ». **Michèle Perret**, linguiste et écrivain (de Mercier-Lacombe).



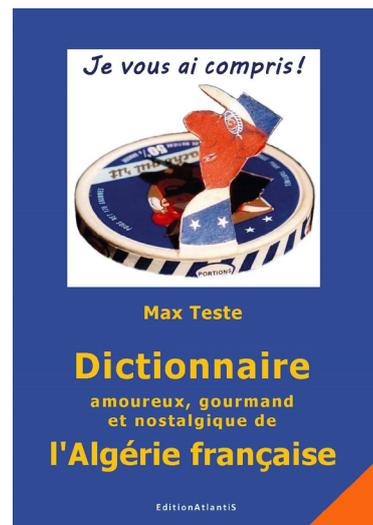
Maïa Alonso est née en 1947 à Sidi Bel Abbès. Elle a grandi à Dominique-Luciani puis Mascara. Elle vit dans le Gers où elle est journaliste.

Dictionnaire amoureux, gourmand et nostalgique de l'Algérie française – Max Teste (Editions Atlantis 2015) – 365 p – 25€

Si vous avez oublié des mots comme « le vater », la crache », « la calbote » (et bien d'autres mais encore pour vérifier le degré de votre mémoire, ouvrez vite le livre), si « partir » vous évoque une situation bien précise ou si pour vous « médecine » c'est encore autre chose que ce que ce mot recouvre ici, en France, alors le dictionnaire de Max Teste est incontournable. Que dis-je ? Il est absolument nécessaire et non pas sur une étagère à se morfondre, mais sur votre table de chevet.

Dans sa préface, Maurice Calmein souligne l'originalité de cet ouvrage qui nous propose non seulement un recueil des mots et expressions populaires de la vie quotidienne en Algérie française, « langage en péril de disparition », melting-pot emprunté à toutes les origines de ce peuple en formation que nous étions, du français à l'arabe en passant par l'espagnol, l'italien ou le maltais..., mais il nous propose aussi le témoignage émouvant de celui qui vécut dans un village de la Mitidja, à Blida et à Alger car cette notice alphabétique est émaillée de souvenirs personnels et enrichie des divers événements liés à l'histoire de l'Algérie française.

L'auteur quant à lui précise dans l'avant propos : « *ce recueil n'a pas la prétention d'être une étude linguistique ni un dictionnaire exhaustif du parler d'Algérie. (...) Ces mots sont ceux de la conquête et ceux de l'exode, du travail acharné et du découragement, du bonheur et de la tristesse, de la joie de vivre et de la violence, de l'espoir et de la peur, des projets et du désespoir, de la vie et de la mort, de l'amour et de la haine, de l'enracinement et de l'exil, de l'oubli...* ». Ce curieux dictionnaire est une invitation à retrouver l'atmosphère du pays perdu et, au fil des pages, on laisse remonter nos propres souvenirs, nos émotions. Ici on ne trouvera nulle trace de l'Algérie présentée aujourd'hui après le lifting de la pensée unique et déformée, véhiculée par les médias, les supposés historiens et dans les écoles. Pas de politiquement correct mais bien notre Algérie, celle que nous avons foulée, connue et passionnément aimée.



Max Teste est né le 9 juillet 1941 à Constantine, d'un père ardéchois arrivé très jeune en Algérie et d'une mère pied-noir d'origine maltaise. D'abord installée dans une ferme près du Kroubs, la famille va vivre à Alger puis dans la Mitidja. Max fait ses études à Blida puis à l'université d'Alger. Il vit en Pologne.



L'enfant de Mers-el-Kébir, Sophie Colliex (Ed. Encre fraîche, 2015) – 312 p.



C'est une histoire bien attachante que nous livre Sophie Colliex. Elle charmera sûrement les kébiriens qui seront heureux de voir leur village ressuscité avec une étonnante réalité, mais également tout lecteur qui entreprendra cette lecture.

Mers-el-Kébir. Tout Pied-noir connaît au moins de nom ce grand port de guerre près d'Oran, réputé pour son abri antiatomique. Se trouve lié à cette renommée, le drame du bombardement de la flotte française par la Navy de Churchill : 1300 marins y trouvent la mort le 3 juillet 1940.

C'est tout d'abord l'histoire de ce port qui a passionné l'auteur : « J'ai eu envie de la raconter autour de moi. » C'est ainsi qu'est né son roman : la grande histoire vécue par un enfant de 8 ans, Michel, fils de pêcheurs, de 1939 à 1951. Une fresque finement documentée – tant par une abondante bibliographie que par les Archives du Service historique de la Défense à Vincennes – qui se déroule tel un film car on regarde plus qu'on ne lit « L'enfant de Mers-el-Kébir ». On y voit vivre le petit peuple de pêcheurs, leurs difficultés, leur parler coloré, l'impuissance aussi quand débarquent les Américains qu'ils voient tout d'abord comme l'ennemi avant de fraterniser.

Sophie Colliex, fille de Pieds-noirs originaires de Mers-el-Kébir, est née en France où elle a fait ses études littéraires. Elle vit en Suisse où elle enseigne le français langue étrangère à des adultes non francophones.

Pour commander son livre : www.sophie-colliex.com

« Pour une poignée de terre » de Christian Schembré aux Editions Books On Demand, 19.50€

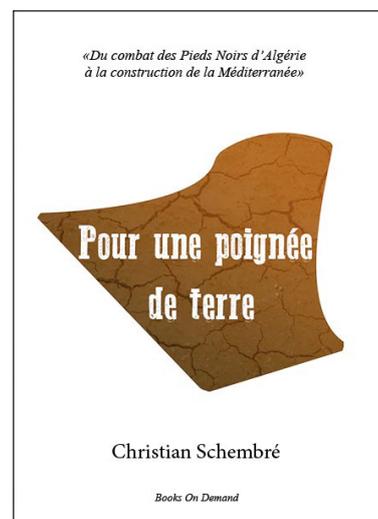
Epoustouflant ! Du camp de concentration de Lodi en Algérie où, à l'âge de huit ans, il rendait visite à son père incarcéré jusqu'à l'élection présidentielle française. Un parcours hors du commun digne des plus grands films d'aventures : du contre-terrorisme, des complots, des coups d'état, un gouvernement provisoire, des garden-parties élyséennes, un parti politique, la naissance d'un peuple, l'esquisse d'un nouveau monde.

Tout y est !

Issu d'une famille maltaise ayant fait souche en Algérie depuis cinq générations, fils d'un ultra et élu de l'Algérie française, Christian Schembré est engagé depuis 45 ans pour la défense et la reconnaissance des droits des populations contraintes à l'exode d'Algérie en 1962.

Parmi quelques-unes de ses responsabilités, Christian Schembré a été fondateur du Front Uni Pour l'Eurafrrique, en charge de la jeunesse au sein d'un gouvernement provisoire algérien, leader du mouvement Pied-Noir 2^{ème} génération, membre du Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés, président du Parti Pied-Noir, candidat à l'élection présidentielle française de 2002.

Entre un Orient gangrené par le fanatisme islamique conquérant et un Occident décadent en fin de civilisation et confronté à des migrations massives, l'histoire de Christian Schembré se confond avec celle passionnée des relations entre la France et l'Algérie, de l'Algérie déchirée, de l'exode, de l'exil et de la survie de son peuple dont l'âme est restée quelque part en Méditerranée. © Books On Demand



« Révolution démocratique dans le monde Arabe - Ah ! Si c'était vrai... » par Jean-Pierre Lledo chez Armand Colin, 2012

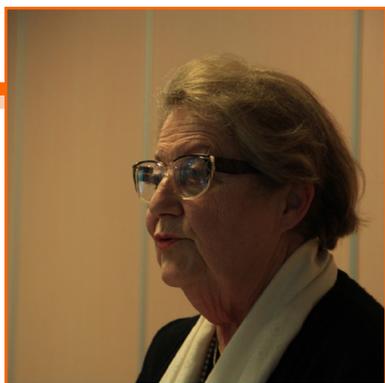


Il est bon de relire cet ouvrage de Jean-Pierre Lledo pour qui, les événements de Tunisie ou d'Égypte n'émanent pas d'une révolution démocratique. Arguments et démonstration à l'appui, il s'oppose à la candeur de certains démocrates arabes ou européens, pour qui « *cette révolution démocratique aurait été confisquée par la suite.* »

Lledo met en cause un quadruple axe : Islamistes - Armée - USA - Arabie Saoudite/ Djazeera, ainsi qu'une concertation entre Américains et islamistes, et Américains et Armée : « Dans les pays pré-démocratiques, où il n'y a pas de contre-pouvoirs, la manipulation est la forme normale de l'exercice de la politique ». Les enjeux sont graves : l'hégémonie islamiste qui avance quasiment à découvert, menace le monde. L'objectif de l'auteur est de réveiller nos consciences engoncées dans une vision totalement angélique quant à la portée de l'Islamisme et donc de l'application de la Charia dans nos vies.

Lledo s'applique à décortiquer la vision de l'Européen qui juge à l'aune de son propre fonctionnement, de ses valeurs qu'ils pensent universellement

pratiquées, afin de secouer notre laxisme (travesti en « tolérance »). Il y a urgence à comprendre ce qui nous guette. Il veut faire entendre comment fonctionnent le monde arabe et le monde pré-démocratique qu'il connaît bien. Il ne peut y avoir de forces démocratiques que s'il y a une pensée démocratique or, même dans les milieux intellectuels de gauche, on en est encore loin, hormis quelques exceptions, tel Boualem Sansal, l'écrivain algérien qui a l'audace de dire la même chose dans ses romans.



Colette Ducos-Ader,
présidente du GRFDA

VIE DES ASSOCIATIONS

GROUPE DE RECHERCHE DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGÉRIE G.R.F.D.A

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Etre à l'écoute des familles des enlevés portés disparus pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) et dans les mois qui ont suivi l'indépendance. Leur faciliter l'exercice légitime du droit de savoir, rechercher la réalité des faits et l'obtention de témoignages permettant la localisation des lieux de sépultures individuelles et collectives. Etre associé dans les mêmes objectifs aux travaux du comité Intergouvernemental franco-algérien mis en place en décembre 2012. Veiller à la mise à jour de la liste des civils européens établie par la commission « disparus » de la MIR à laquelle elle a participé. Aider les familles dans leurs démarches d'octroi de pensions de victimes civiles du terrorisme et de la mention « Mort pour la France ». C'est avec ces objectifs que l'association continue son combat pour obtenir le droit de savoir des familles.

HISTORIQUE ET TRAVAUX DU GRFDA

En octobre 2002 s'est constitué le GRFDA autour de monseigneur Pierre BOZ † (2013), du général Maurice FAIVRE, de Jean MONNERET, et des familles d'enlevés portés disparus. La mission en était d'étudier le sort des européens disparus en Algérie de 1954 à juillet 1962 et dans les mois qui suivirent la déclaration d'indépendance.

Depuis sa création le GRFDA soutenu et aidé par les associations ARMR (Association des rapatriés Mineurs au moment de l'Indépendance) et MAFA (Maison des agriculteurs et des français d'Afrique du Nord) a eu une activité ininterrompue qui se solde par un bilan relativement positif.

ETABLISSEMENT DES LISTES DES DISPARUS

Diverses listes établies par les associations, des particuliers, la Croix Rouge Internationale et les consulats (liste du Ministère de Affaires Etrangères) ont été remises au général FAIVRE.

Après consultation, une première liste a pu être établie qui fut corrigée par la suite par la commission « disparus » de la Mission Interministérielle aux Rapatriés (MIR). Les travaux de plusieurs historiens ont apporté leur contribution à la connaissance de ce dossier.

RAPPORT DU CICR

Le rapport du Comité International de la Croix Rouge (CICR) fut remis au Général FAIVRE le 17 Avril 2003. Tenu secret depuis 1963, il confirmait l'impuissance des enquêteurs dans le climat d'insécurité qui régnait alors en Algérie. Il était accompagné de fiches individuelles que les familles ont pu réclamer au ministère des affaires étrangères. Dès lors, les archives furent ouvertes à nos historiens et les familles purent consulter les dossiers de leurs proches.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION « DISPARUS »

En Mai 2009 le président de la MIR, Monsieur Renaud BACHY a créé, avec la participation de membres du GRFDA et du Cercle Algérien sous l'autorité de l'historien Jean-Jacques JORDI, la commission « Disparus ». Chiffres estimés par cette commission : 1583 personnes enlevées portées disparues ; 171 personnes au sort incertain ; 123 personnes enlevées

dont les corps ont été retrouvés et inhumés sans que les familles en soient informées. Cette liste peut-être encore complétée notamment par les travaux toujours en cours du GRFDA, de Jean-Claude ROSSO coordonnés par J.J JORDI.

MEMORIAL DU QUAI BRANLY

Un monument dédié à la mémoire des combattants morts pour la France et aux supplétifs après le cessez-le-feu, au quai Branly a été inauguré le 5 Décembre 2002 par le président Jacques CHIRAC. En 2005, les enlèvements pratiqués en Algérie du 1^o Novembre 1954 à Décembre 1962 ont été reconnus dans le cadre de la loi du 23 Février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés. Elle associe à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres et d'exactions commis pendant la guerre d'Algérie et après le 19 Mars 1962 en violation des accords d'Evian ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de la Tunisie. Une plaque portant une dédicace collective a été apposée en 2006 près du mémorial.

La liste des enlevés portés disparus a été affichée sur la colonne blanche du monument depuis le 28 Février 2012. Cette reconnaissance officielle du drame de nos disparus sur un monument national fut une grande victoire.

Le GRFDA s'est déclaré en association le 28 février 2015 et a déposé ses statuts.

« Nous devons veiller à maintenir intacte la mémoire des disparus afin qu'ils ne sombrent pas dans l'oubli. Ce serait lâcheté que d'oublier.

Pour cela il est important de se rapprocher de l'association que vous soyez famille de disparus ou sympathisant de notre action.

Si nos objectifs vous intéressent rejoignez-nous en nous communiquant votre courriel. »



SOUTENIR L'ASSOCIATION, C'EST SIMPLE !

La cotisation est fixée à 5 €. Il vous suffit d'établir un chèque à l'ordre du GRFDA - GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGERIE. Puis de l'envoyer au siège de l'association :

GRFDA

chez Madame Colette DUCOS ADER
65 Bd de la Plage - 33120 Arcachon.

Mobile : 06 89 33 64 23

Courriel : col.gda@wanadoo.fr.



Emblèmes de l'association

VIE DES ASSOCIATIONS

MÉMORIAL DE NOTRE-DAME D'AFRIQUE - SOUVENIR DU 26 MARS 1962

ALLOCUTION DU 26 MARS 2016 DE CLAUDE ROCHETTE

Mesdames, Messieurs, très chers Amis des Associations Mémorial de Notre-Dame d'Afrique et Souvenir du 26 Mars 1962.

Nous voici rassemblés pour partager cette exceptionnelle Assemblée Générale marquée et imprégnée encore par l'Inauguration du Mémorial, inoubliable journée du 1er Mai, en hommage à Notre-Dame d'Afrique: inutile de rappeler tout ce que cette date contient pour chacun et chacune d'entre nous... Tout ce qu'il aura fallu d'énergie, de patience, de volonté, de présence et de dynamisme... Dans cette reconnaissance que nous ne pouvons détailler, nous y impliquons celles et ceux qui n'aurons pas eu l'opportunité d'admirer cette œuvre, ce chef d'œuvre achevé et qui pourtant ont soutenu pas à pas cette magnifique réalisation.

Permettez-moi, une nouvelle fois et parce que nous l'avons vécu, de nous souvenir de l'image qu'en avait JO Ortiz et ses proches, Mr André-Charles Blanc, Maire de Théoule, et le Père Georges Dahmar, fidèle parmi les fidèles à l'Algérie Française et à son combat. Par une minute de Silence, nous leur rendons Hommage: ils sont ici avec nous, aujourd'hui présents par ces quelques rappels...

Je veux également remercier en votre nom, celles et ceux, qui d'une manière ou d'une autre ont offert à Notre-Dame d'Afrique, leur temps, leur énergie, leur ténacité à l'image de notre sculpteur, Fortuné Evangéliste, qui n'a jamais rien mesuré, dans cette superbe réalisation dont il peut être fier, à juste titre, tout comme Marcel Ronda, notre Président d'Honneur, qui a accompagné pas à pas cette œuvre d'Amour et de Foi auquel il tient tant parce que consacré à Notre-Dame d'Afrique.

La liste de toutes celles et tous ceux qui ont apporté « un petit quelque chose » à cette réalisation serait trop beaucoup trop longue.....et je n'aurai garde d'occulter celui qui a permis de transformer nos rêves en réalité!! Je veux remercier, ici, Monsieur Druon Note qui n'a pas hésité à nous apporter l'aide matérielle nécessaire qui nous manquait pour achever le Mémorial.

Un grand et chaleureux MERCI à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagné tout au long de cette grande et magnifique entreprise : merci à notre Monseigneur Jean-Yves Molinas, toujours disposé à transmettre à ses Frères les messages de Notre-Dame d'Afrique et du 26 Mars 1962, dont le combat pour l'émergence de la Vérité toujours occultée, est loin d'être terminé.

Merci à toutes et à tous pour votre Fidélité, votre Soutien et votre Présence, tout particulièrement à l'Equipe « des petites mains » pour sa grande disponibilité au service des autres, permettant ainsi à notre association de vivre et de s'épanouir dans la transmission du message du Mémorial de Notre-Dame d'Afrique : se souvenir et transmettre l'histoire des Français d'Algérie.

**ASSOCIATION MÉMORIAL DE NOTRE DAME
D'AFRIQUE - SOUVENIR DU 26 MARS 1962**

Le Clos Saint-Joseph
94 impasse des Lauriers
84 120 Pertuis

Tél/Fax : 04 90 08 37 76
Mail : colette.rochette@orange.fr



RUBRIQUE JURIDIQUE

« LES DESACCORDS D'EVIAN »

La balance de Thémis, un des symboles de la justice

En s'inspirant de nos attentes, le député Elie ABOUD et les sénateurs Christiane KAMMERMANN et Jean Pierre GRAND, trois parlementaires proches de nos préoccupations, ont interpellé le Ministre des Affaires Etrangères par question écrite pour lui demander son interprétation d'une ordonnance du Président de la République algérienne d'août 2009 interdisant aux juridictions algériennes de connaître des litiges relatifs aux biens étatisés, ce qui vise les actifs appartenant aux français d'Algérie et nationalisés par ce pays après son indépendance.

En conclusion de leur question écrite, les mêmes parlementaires évoquaient la possibilité d'une saisine de la Cour Internationale de Justice.

La réponse du ministre, publiée dans le présent bulletin, est d'une indigence particulière : après avoir rappelé le climat détendu des relations franco-algériennes depuis décembre 2012, le chef de la diplomatie française indique que l'ordonnance en question n'interdit que les restitutions judiciaires des biens étatisés. Dès lors, poursuit le ministre, il n'est pas utile de saisir la Cour Internationale de Justice ! Néanmoins ajoute avec une bienveillance suspecte ce membre du gouvernement, il suivra avec attention les démarches des français d'Algérie visant à obtenir de l'Etat algérien une indemnisation complète....

Cette étrange réponse ministérielle appelle deux brefs commentaires :

- Une restitution consiste à rendre en nature le bien nationalisé ou à le rendre en espèces sous la forme d'une indemnisation
- Le gouvernement français n'est jamais intervenu auprès des autorités algériennes pour obtenir la restitution en nature ou en espèces des actifs nationalisés au détriment des français d'Algérie. De surcroît, se drapant dans la théorie des actes de gouvernement, actes insusceptibles de recours devant quelque juridiction que ce soit, il a systématiquement refusé de saisir la Cour Internationale de Justice afin qu'elle arbitre sur l'application des accords d'Evian qui ont la valeur d'un traité international.

L'actuel Président de la République qui en 2012 se prétendait comme inspiré par l'esprit de justice ne doit pas connaître l'existence de la justice internationale, la Cour Internationale de Justice en l'espèce !

Notre droit interne peut être une issue de secours : l'inapplication d'un traité international comme les accords d'Evian en raison de l'inertie du co-contractant français peut s'analyser comme un acte générateur, même sans faute de sa part, d'une rupture d'égalité devant les charges publiques.



Agriculteurs, exploitants agricoles



MULTIRISQUE AGRICOLE*

Protégez votre exploitation
et votre habitation

- ✦ Une couverture d'assurance complète
- ✦ Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- ✦ Bénéficiez de services d'assistance et d'une protection juridique
- ✦ Pensez à votre responsabilité civile en tant que professionnel

FONRÉA*

Fonds de retraite
des exploitants agricoles

- ✦ Un revenu complémentaire dès votre départ à la retraite
- ✦ Une retraite à votre rythme
- ✦ Une fiscalité très avantageuse
- ✦ Une protection immédiate pour vos proches



www.monceauassurances.com

* La Multirisque agricole est un contrat proposé par Monceau Générale Assurances, société anonyme au capital de 30 000 000 € Entreprise régie par le Code des assurances RCS Blois B 414 086 355 - Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

* Fonréa est un contrat de retraite par capitalisation en points proposé par Capma & Capmi, sise 65 rue Monceau Paris 8^{ème}, société d'assurance mutuelle Vie labellisée Monceau Assurances, et distribué par le réseau d'agents généraux, tous enregistrés à l'Orias.

Les contrats proposés par Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne et Capma & Capmi, labellisées Monceau Assurances, sont distribués par le réseau d'agents généraux, tous enregistrés à l'Orias.